

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-063

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	04/12/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	04/12/2025
Présents :		
Votants :	17 + 4 pouvoirs	

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - GACHET Roger - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés :

M. et Mmes Laura PAVIET (pouvoir à Bruno MICHELLAND) - Marie GENON (pouvoir à Hervé GENON) - Claire COMBET (pouvoir à Véronique GAZET) - Nicolas BIBOLLET (pouvoir à Josyane BAZIN) - Jean-Luc DELWAL

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

Vu Je Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L5211-17;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et

financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal sont invités à:

- Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

